# Assises de la Marne (51) : un Franco-Turc jugé pour avoir tenté de tuer un couple de vignerons (Màj : 20 ans de prison)

09/03/2017 à 17h13

## 09/03/2017

**Après trois jours de procès aux assises de la Marne, Suphi Ayalp a été condamné cette nuit, par les jurés, à 20 ans de réclusion criminelle pour tentative de meurtre sur deux vignerons. Deux ans de plus que les réquisitions de l'avocat général.**

France 3

---

## 06/03/2017

**Il avait laissé pour mort un couple de vignerons après une violente agression en mai 2013 : un Franco-turc comparaît depuis lundi devant les assises de la Marne pour tentative d'assassinat, un geste dont le mobile reste flou.**

"Je suis impatient d'être jugé et de recevoir la sanction adéquate avec les faits que j'ai commis", a déclaré l'accusé à l'ouverture de l'audience, précisant qu'il n'avait "jamais eu l'intention" de tuer ses victimes chez qui il avait travaillé pendant les vendanges entre 2006 et 2008.

**Suphi Ayalp**, entrepreneur de 39 ans et père de 4 enfants, avait été mis en examen le 19 novembre 2014 puis placé en détention provisoire suite à l'agression de ce couple le 29 mai 2013 à Favrolles-et-Coëmy (Marne).
L'homme, 64 ans, avait été retrouvé dans "une grande mare de sang au niveau du crâne" et en état "d'asphyxie partielle" avec "deux cordons d'Iphone serrés très forts autour du cou", sa concubine de dix ans sa cadette présentant pour sa part "plusieurs plaies" aux mains et "une entaille au cuir chevelu", a témoigné l'adjudant chargé de l'enquête.
Règlement de compte ou rencontre fortuite qui a dégénéré? L'intention de donner la mort a été retenue par les enquêteurs au regard de "la présence du mis en cause plus d'une heure avant les faits" caché dans un fourgon, "la gravité des blessures des victimes" et de "la violence des coups" qui auraient été portés par un pied de biche.
Pourtant, **le profil de l'accusé, Kurde bien intégré en France, intrigue**. Malgré des études de médecine puis la création de son entreprise, il est suivi psychologiquement pour dépression.
L'assassinat de trois militantes du PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan), parmi lesquelles une amie proche, à Paris le 10 janvier 2013, aurait été l'élément déclencheur de sa paranoïa.
"Il pensait être le prochain sur la liste (…) mais c'est pas un méchant", a déclaré à l'AFP Me Nicolas Brazy, l'un de ses avocats, avant le procès.
Selon la défense, l'homme s'était ainsi rendu dans l'entrepôt viticole des vignerons dans le seul but de dérober une arme, qu'il avait déjà vue sur place, afin de pouvoir protéger sa famille.
La personnalité de l'accusé sera abordée mardi pour éclairer la cour dans ce procès qui doit durer jusqu'à mercredi.

Le Parisien